

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DJS 165 Centre d'animation La Jonquière (17e) - Contrat de transaction avec l'association ACTISCE.

M^{me} Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil, et notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'un contrat de transaction avec l'association ACTISCE suite au lancement de la procédure d'attribution de la délégation de service public du centre d'animation La Jonquière (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat de transaction avec l'association ACTISCE suite au lancement de la procédure d'attribution de la délégation de service public du centre d'animation La Jonquière (17e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le présent contrat de transaction, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : Ce contrat de transaction prendra effet à compter de sa notification.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 67, nature 678, rubrique 422-11, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.